

CONSEIL DE COMMUNAUTE du 22 JUIN 2006

PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 15/06/2006

Date d'affichage de la convocation au siège : 15/06/2006

La séance est ouverte

Le 22 juin de l'année deux mille six à 18 h 30

en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Absent</i>
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)		M. AUZIER		MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)		M. GOUVERNEUR	
DUFRANC Michel (Vice-Président)		M. MATHIEU		SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)		M. LAPORTE	
AUZIER Daniel	X			LAFFARGUE Alexandre	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit	X		
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain			X	MUSSEAU Alain		M. MAYEUX	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette	X		
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie		M. LAFFARGUE		POUSSEAU Michel	X		
DUPUY Hélène	X			RANCEZE Martine	X		
FAUGERE Michel			X	ROUSSELOT Gilbert		M. MARTIN	
FOUSSIER Jean Guy		M. DARRIET		SAUZEAU Jacky			X
GACHET Jean Michel	X			SERIS Didier		Mme CHENNA	
GARBAY Dominique			X	TARRIDE Francis	X		
GONZALEZ Raymond		M. LEMIRE		VIDAL Pierre		M. TAMARELLE	
GOUVERNEUR Gérard	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame RANCEZE est élue secrétaire de séance
- Le procès verbal de la réunion du 06 avril 2006 est adopté à l'unanimité

Compte-rendu synthétique des décisions

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu
le 22 juin 2006

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2006/61	Tableau des effectifs	Adopté à l'unanimité
2006/62	Décentralisation de l'aérodrome Bordeaux Léognan Saucats	Adopté par 38 voix pour et 2 abstentions (M. Gouverneur - Mme Pelissier)
2006/63	Création d'un budget annexe au 01 ^{er} juillet 2006 : Centre de Ressources Montesquieu	Adopté à l'unanimité
2006/64	Vote du budget primitif « budget annexe Centre de Ressources Montesquieu » exercice 2006	Adopté à l'unanimité
2006/65	DM N° 2 - Budget principal	Adopté à l'unanimité
2006/66	Produits irrécouvrables	Adopté à l'unanimité
2006/67	Centre de Ressources Montesquieu : tarifs 2006	Adopté à l'unanimité
2006/68	Zone d'activité des Pins Verts à Saucats - marché de voirie et réseaux divers	Adopté à l'unanimité
2006/69	Partenariat avec la Réserve Naturelle Géologique de Saucats La Brède	Adopté à l'unanimité
2006/70	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - année 2005	Non soumis au vote
2006/71	Marché de gestion et d'exploitation des deux déchetteries communautaires - lancement de la procédure	Adopté à l'unanimité
2006/72	Pôle emploi communautaire : signature d'une convention avec l'association ETIQ	Adopté à l'unanimité
2006/73	Approbation du diagnostic du PLH	Adopté à l'unanimité
2006/74	Subventions aux associations	Adopté à l'unanimité
2006/75	Pays des Graves et des Landes de Cernès	Adopté à l'unanimité

Compte-rendu analytique

2006/61 - Tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit d'ouvrir un poste d'ingénieur pour la personne chargée de gérer le Système d'Informations Géographiques. La mise en place du SIG se veut interactive avec les communes. Le cadastre numérisé sera à disposition des communes.

Adopté à l'unanimité

2006/62 - Décentralisation de l'aérodrome Bordeaux Léognan Saucats

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit pour la Communauté de Communes de Montesquieu d'être candidate à la décentralisation de l'aérodrome. Suite au débat qui a eu lieu lors du dernier Conseil, un rapport complémentaire a été adressé, et le Secrétaire Général de la Préfecture est venu sur le site pour répondre aux interrogations des élus.

Au travers du rapport complémentaire, il y a eu un réajustement des sommes versées par l'Etat à l'occasion de ce transfert. La seule chose qui a été évoquée est la réfection de la piste en 2008, pour laquelle une somme devra être engagée par la CCM (aide possible de la Région).

Autour de l'aérodrome se trouvent des terrains à vocation économique, qui devront faire l'objet d'une évaluation. Ceci permettrait de faire face à cet investissement.

Adopté par 38 voix pour et 2 abstentions

(M. Gouverneur - Mme Pelissier)

2006/63 - Création d'un budget annexe au 01^{er} juillet 2006 : Centre de Ressources Montesquieu

Rapporteur : Monsieur le Président

Au 01^{er} juillet, la CCM reprendra la gestion du Centre de Ressources. Il est donc nécessaire de créer un budget annexe permettant de gérer ce bâtiment.

Adopté à l'unanimité

2006/64 - Vote du budget primitif « budget annexe Centre de Ressources Montesquieu » exercice 2006

Rapporteur : Monsieur le Président

Ce budget s'équilibre en fonctionnement et en investissement.

Adopté à l'unanimité

2006/65 - DM N° 2 - Budget principal

Rapporteur : Monsieur le Président

En raison de la délibération n° 2006/63 créant le budget annexe centre de Ressources Montesquieu à compter du 1^{er} juillet 2006 sous comptabilité M 4 - assujetti à la TVA et la délibération n° 2006/64 votant le budget primitif pour l'exercice 2006 du budget annexe centre de Ressources Montesquieu, il est proposé d'inscrire le montant de la subvention votée au budget annexe centre de ressources Montesquieu au budget principal - exercice 2006 - de la communauté de communes C/67441.

D'autre part, étant donné la réforme de la M14 au 1^{er} janvier 2006, l'inscription des produits de cessions se fait désormais sur un chapitre 024 - recettes d'investissement - désormais, les articles 192, 675, 676, 775, 776 et ceux de la classe 2 destinés à constater les opérations de cessions ne devront plus être servis ni au budget, ni dans le cadre d'une décision modificative, c'est pourquoi il est proposé d'inscrire le montant de deux ventes de terrain réalisées à ce jour sur ce nouveau chapitre budgétaire.

Enfin, la délibération des inscriptions budgétaires sont proposées sur la commission « Aménagement du territoire » - fonction 824, afin de tenir compte de la délibération relative au Pays des Landes de Cernès

Adopté à l'unanimité

2006/66 - Produits irrécouvrables

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de la société OVI qui était sur la Technopole et qui a fait l'objet d'une liquidation. Le liquidateur judiciaire a certifié que la créance ne peut pas être récupérée.

Adopté à l'unanimité

2006/67 - Centre de Ressources Montesquieu : tarifs 2006

Rapporteur : Monsieur CLAVERIE

Les recettes inscrites au budget du Centre de Ressources proviennent de la location des salles du bâtiment. Au sous-sol se trouvent des parkings payants, au rez-de-chaussée, des services et des salles de réunion, un restaurant et aux étages des entreprises soit en pépinière soit en bail commercial.

Les tarifs sont les mêmes que ceux appliqués par le Conseil Général. Une étude sera menée pour adapter les tarifs à partir de 2007.

Adopté à l'unanimité

2006/68 - Zone d'activité des Pins Verts à Saucats - marché de voirie et réseaux divers

Rapporteur : Monsieur DARRIET

Des acquisitions foncières ont été réalisées sur la zone des Pins Verts, un permis de lotir a été déposé en Mairie. La CCM a la volonté de procéder rapidement à l'aménagement de cette zone. Cette délibération autorise le lancement de la procédure d'appel d'offres pour les voiries de cette zone.

Adopté à l'unanimité

2006/69 - Partenariat avec la Réserve Naturelle Géologique de Saucats La Brède

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit d'octroyer une subvention de 19 000 € à la Réserve Naturelle Géologique de Saucats La Brède.

Adopté à l'unanimité

2006/70 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - année 2005

Rapporteur : Monsieur le Président

Le rapport a été remis aux Maires afin qu'ils puissent le mettre à disposition des conseils municipaux.

Au travers de ce rapport, on peut noter une baisse significative du tonnage d'ordures ménagères. Ceci prouve que la collecte sélective fonctionne bien (48 kg/habitant).

Le tri sélectif génère des recettes au travers du soutien d'Eco Emballages (321 000 € en 2005).

Monsieur LEMIRE souhaite connaître les chiffres pour 2006.

Monsieur le Président répond que les chiffres des ordures ménagères sont en baisse ; ceux du tri sélectif en hausse. Fréquentation très forte des déchetteries.

Monsieur MAYEUX évoque le mauvais entretien de la déchetterie de l'Arnahurt.

Monsieur le Président informe que des courriers ont été adressés au prestataire, en dénonçant l'état de la déchetterie.

Monsieur GACHET intervient sur les abords des points à verre, qui font l'objet de dépôts sauvages.

Monsieur le Président répond que la réglementation les place sous le pouvoir de police du Maire, et qu'il est possible de faire apposer des panneaux d'interdiction.

Non soumis au vote

2006/71 - Marché de gestion et d'exploitation des deux déchetteries communautaires - lancement de la procédure

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de lancer l'appel d'offres pour le marché de gestion des deux déchetteries. Le marché sera divisé en deux lots : gestion du haut et du bas de quai.

Adopté à l'unanimité

2006/72 - Pôle emploi communautaire : signature d'une convention avec l'association ETIQ

Rapporteur : Monsieur SOURROUILLE

L'association ETIQ joue un rôle important dans l'embauche de personnes en grande difficulté. Le demandeur d'emploi bénéficie d'un contrat de travail et est mis à disposition de particuliers, d'entreprises, ou de collectivités locales pour la réalisation de travaux occasionnels.

Adopté à l'unanimité

2006/73 - Approbation du diagnostic du PLH

Rapporteur : Monsieur SOURROUILLE

Monsieur SOURROUILLE rappelle tout d'abord les éléments du diagnostic. Ce canton connaît une croissance de sa population résidentielle ainsi que des emplois créés. Il est désormais pris entre les communes rurales et la CUB. Le parc locatif est peu représenté, la moitié des logements est sous équipé et en particulier le parc ancien. Il ressort des entretiens une volonté des communes d'accéder à la demande des ménages en faisant du locatif social.

Il est constaté par l'ensemble des communes un besoin en logements des jeunes, des personnes âgées, des familles mono-parentales et des ménages en échec d'accession.

Toutes les communes sont confrontées à la présence de populations défavorisées présentant des mesures d'urgence qui ne peuvent être résolues.

Le marché du logement est construit sur une double base : un parc locatif et social de faible importance, un développement axé sur le logement individuel.

Concernant les populations défavorisées, l'offre se situe entre 50 et 60 logements.

Monsieur SOURROUILLE souhaite évoquer la méthode de travail qui sera mise en place pour la poursuite du PLH. Elle se fera sur deux niveaux. Dans un premier temps l'ensemble des maires et des élus devront définir une stratégie sur le territoire ainsi que les outils nécessaires pour y parvenir, puis dans un second temps création de groupes de travail sur des thématiques.

Monsieur SOURROUILLE souhaite intervenir sur le dossier des gens du voyage. Le terrain pressenti pour accueillir l'aire d'accueil et appartenant à la Communauté de Communes de Montesquieu ne pose plus de problème. Le problème de la scolarisation des enfants a été pris en compte par l'Académie, sachant que la commune de Saint Médard d'Eyrans dispose d'une classe d'intégration. Le Préfet a encouragé notre choix. Le dernier point à lever est la modification du zonage par la commune de La Brède. Cette aire d'accueil est aux confins de plusieurs communes et assez éloignée des centres urbains.

Monsieur TAMARELLE ajoute quelques précisions sur ce dossier. Dans la mesure où la CCM s'était engagée dans la procédure de création d'une aire d'accueil, le Préfet avait accepté de prolonger le délai de réalisation de deux ans. Un courrier est arrivé cette semaine rappelant que le délai était fixé à mai 2007. Une réunion est prévue le 30 juin pour lancer le travail de conception de cette aire.

Adopté à l'unanimité

2006/ 74 - Subventions aux associations
--

Rapporteur : Monsieur MAYEUX

Il s'agit de trois propositions de subventions :

- USB Basket La Brède : organisation d'une soirée Handisport. La commission a souhaité être partenaire de cette manifestation, destinée à sensibiliser le public à la problématique des handicapés. Montant proposé 300 €.
- Histoire et Mémoire des Graves : la manifestation se déroulera à Martillac. Conformément au souhait de la commission, cette manifestation tourne sur les différentes communes. Montant proposé 1 000 €.
- Restaurants du Cœur : opération les « vacances du cœur » pour treize familles qui se retrouveront à Capbreton. Montant proposé 500 €.

Monsieur NARDI revient sur la problématique des subventions aux associations. Les associations ont de plus en plus de besoins en raison du succès qu'elles connaissent. La demande dépasse largement le territoire des communes. La question devra se poser de voir quelles sont les possibilités d'étendre les critères d'attribution car les demandes dépassent largement les possibilités des communes.

Monsieur MAYEUX explique que la commission a débattu des critères lors de ses premières années de fonctionnement et a abouti au constat suivant : plus les communes sont organisées, et plus elles ont de demandes d'associations de communes voisines. C'est une problématique et la commission a eu à gérer ce type de demandes. La CCM doit intervenir sur les problématiques communautaires en globalisant les services et minimisant les coûts.

Monsieur FATH confirme que ce sujet pose des problèmes de fond. En effet, certaines compétences ont été déléguées à la CCM, mais que restera t'il aux communes si elles délèguent également leur compétence en matière de sport et de culture. Cependant, la loi autorise tout à fait des associations de plusieurs communes à se regrouper. Cependant, il faut être vigilant à ne pas créer de concurrence entre les différentes associations, notamment sportives. Il n'envisage pas que sa commune se coupe du lien qui est tissé avec le monde associatif.

Monsieur TAMARELLE confirme que les statuts de la CCM permettent uniquement de définir un intérêt communautaire, permettant à la commission de proposer des subventions.

Adopté à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur FATH

Le Préfet a rendu l'arrêté de constitution du Pays des Graves et des Landes de Cernès le 20 janvier 2005. Une charte de territoire a été adoptée le 8 juin 2005. Un conseil de développement a été mis en place et s'est réuni à diverses reprises. Monsieur PETITJEAN, Président de la Chambre des Métiers, a été désigné pour être Président du conseil de développement.

Un comité de pilotage et un comité technique ont également été instaurés.

Les compétences ont été réparties en quatre pôles :

- le monde associatif : communauté de communes de Cestas Canéjan
- culture, éducation : Martignas
- social et habitat : Saint Symphorien
- économie : Martignas

Deux coordonnateurs vont piloter le dispositif du Pays : Pierre DUCOUT et Bernard FATH.

Une cotisation de 0.50 € par habitant est nécessaire, et doit permettre de recruter un animateur Pays. Son rôle sera d'activer les ambitions du Pays, de décliner la charte en opérations et de procéder au repérage d'actions labellisées Pays.

Le portage est effectué par la Communauté de Communes de Montesquieu, qui recrutera également l'agent chargé de l'animation. Le Préfet a souhaité qu'il s'agisse d'un poste de contractuel.

Adopté à l'unanimité

Divers

Une invitation pour participer au forum des artisans et commerçants le 02 juillet prochain est distribuée aux conseillers.

Monsieur le Président remercie les personnes qui ont participé à la semaine du développement durable, avec les Recyclades et la restitution du travail sur les zones humides.

Il remercie également les 1400 personnes qui ont répondu au questionnaire sur le dispositif d'évaluation des politiques enfance jeunesse, ainsi que les élus qui se sont impliqués dans le projet éducatif intercommunal.